



PALMARÈS
PARLEMENTAIRE
INTEREL
2010

LES 50
MEILLEURS
DÉPUTÉS
ET SÉNATEURS

SOMMAIRE

L'objectif du palmarès	p. 4
Notre analyse.....	p. 5
Palmarès : les 25 députés	p. 6
Palmarès : les 25 sénateurs	p. 8
Critère 1 : dynamique en Commission.....	p. 10
Critère 2 : force de proposition.....	p. 12
Critère 3 : actif en tant que rapporteur.....	p. 14
Critère 4 : convaincant dans la défense de ses amendements.....	p. 16
Critère 5 : productif dans l'évaluation et le contrôle.....	p. 18
Méthodologie de l'étude.....	p. 20
Le cabinet Interel.....	p. 22
Contacts.....	p. 23

■ L'OBJECTIF DU PALMARÈS

Pour la deuxième année consécutive, le cabinet Interel publie le Palmarès des meilleurs parlementaires, et pour la première fois, cette édition 2010 évalue selon les mêmes critères les députés et les sénateurs, parce qu'au-delà de leurs mandats respectifs, ils exercent le même « métier » de parlementaire.

Ce « métier » est défini à l'article 24 de la Constitution : voter la loi, contrôler le gouvernement et évaluer les politiques publiques. Pour réaliser ce palmarès, nous avons donc décidé de ne pas tenir compte du travail en circonscription - aussi indispensable soit-il - et nous nous sommes concentrés sur le rôle des élus au Parlement.

En tant que professionnels des affaires publiques, **notre métier est d'analyser le fonctionnement des institutions, de comprendre les processus qui mènent à la décision publique, afin de conseiller au mieux nos clients**, entreprises et associations, pour qu'ils puissent faire passer les bons messages au bon endroit, au bon moment, renforçant ainsi les chances de voir leurs problématiques prises en considération. Nous sommes donc des observateurs très attentifs du travail des députés et des sénateurs.

Nous considérons qu'un « bon parlementaire » doit être actif en Commission, qu'il doit être force de proposition, qu'il doit s'investir en tant que rapporteur dans le processus législatif, être capable de convaincre pour faire adopter les amendements qu'il propose. Il doit enfin s'impliquer et être productif en matière de contrôle et d'évaluation.

Partant de ce cahier des charges, **nous avons défini 5 grands critères que nous avons construits à partir de 10 indicateurs objectifs, et qui font de ce palmarès un travail original, pertinent et nous semble-t-il unique en son genre.**

Cette année encore, nous avons choisi de ne publier la liste que des 25 « meilleurs députés » et des 25 « meilleurs sénateurs ». Il est bien entendu que ceux qui n'y figurent pas n'ont pas pour autant démerité. Mais **ceux qui en font partie s'illustrent indéniablement par leur talent, leur expertise, leur influence et leur dynamisme, à l'image des lauréats de 2010, Gilles Carrez et Philippe Marini**, dont nous saluons ici l'impressionnante force de travail et de conviction qu'ils ont su déployer au cours de l'année 2010.

■ NOTRE ANALYSE

Cette année, **ce sont les deux Rapporteurs généraux du Budget qui arrivent en tête du Palmarès**. Il s'agit d'une demi-surprise pour les observateurs attentifs de l'activité parlementaire de 2010. N°2 de la Commission des Finances, les Rapporteurs généraux sont de véritables bourreaux de travail, qui ont du examiner en 2010, entre autres, une loi de finances initiale (comme chaque année) et pas moins de 4 projets rectificatifs (Grand emprunt, dispositif de soutien à la Grèce...).

La fonction de Rapporteur Général est difficile, car elle cumule l'exigence d'être à la fois très technique (maîtriser l'ensemble du budget de l'Etat, à la fois les grands équilibres et les petites subtilités des budgets spéciaux et des niches fiscales par exemple) et politique (dominer les rapports de force, trouver les compromis parfois nécessaires, résister aux assauts de ses collègues, des ministres, aux sollicitations des lobbies). Cette fonction, ils l'exercent depuis longtemps : 1998 pour Philippe Marini et 2002 pour Gilles Carrez. **C'est leur expérience et leur détermination renouvelées chaque année qui sont récompensées ici**.

Comme l'an dernier, un des enseignements de ce Palmarès est qu'il n'y a ni profil type ni parcours idéal pour devenir un bon député ou un bon sénateur. **C'est le travail accompli qui est fondamental**. Les lauréats de 2010 sont très différents les uns des autres, par leur âge, leur expérience, leurs origines socioprofessionnelles, etc. Ce qu'ils ont en commun c'est leur capacité de travail.

Il est important de noter également que ces 50 meilleurs parlementaires ne sont pas connus du grand public (parfois même de leurs propres collègues). A cinq exceptions près (MM. Arthuis, Emmanuelli, Méhaignerie, Perben et Sueur) ils n'ont jamais exercé de fonctions ministérielles, et aucun d'entre eux ne court les plateaux de télévision. **Notre Palmarès met en valeur ces députés et ces sénateurs qui travaillent loin des sollicitations médiatiques, au bon fonctionnement de notre démocratie**.

Enfin, notre méthodologie nous autorise à comparer avec des critères identiques, les résultats que nous obtenons au Sénat et à l'Assemblée. Elle permet de constater que le Sénat laisse une place à l'opposition beaucoup plus importante que l'Assemblée, et que le travail y est plus valorisé que l'appartenance politique. Plus étonnant encore, il n'y a aucune femme parmi les lauréats de l'Assemblée, alors que quatre sénatrices apparaissent dans le Palmarès de la Chambre haute. Cette image d'ouverture et de modernité est d'autant plus intéressante à noter que des élections sénatoriales se tiendront en septembre 2011 et que ce renouvellement pourrait s'accompagner d'un changement de majorité.

PALMARÈS : LES 25 DÉPUTÉS

**Charles
de Courson**

NC
Marne

**Michel
Piron**

UMP
Maine-
et-Loire

**Michel
Bouvard**

UMP
Savoie

**Jérôme
Cahuzac**

SRC
Lot-
et-Garonne

**Denis
Jacquat**

UMP
Moselle



**1
Gilles
Carrez**

UMP Val
de Marne

2



4



6



8



10



3



**François
Brottes,**

SRC
Isère

5



**Jean
Dionis
de Séjour,**

NC
Lot-
et-Garonne

7



**Dominique
Tian,**

UMP
Bouches-
du-Rhône

9



**Jean-
Pierre
Door,**

UMP
Loiret

11



**Jean-
Christophe
Lagarde,**

NC, Seine-
Saint-Denis

**Patrick
Ollier**

UMP
Hauts-
de-Seine

**Jean-Marc
Ayrault**

SRC
Loire-
Atlantique

**Pierre
Morel A
L'Huissier**

UMP
Lozère

**Guy
Lefrand**

UMP
Eure

**Germinal
Peiro**

SRC
Dordogne

**Gaël
Yanno**

UMP
Nouvelle-
Calédonie

**Henri
Emmanuelli**

SRC
Landes

12



14



16



18



20



22



24



13



15



17



19



21



23



25



**Jean-Luc
Warsmann**

UMP
Ardennes

**Yves
Bur**

UMP
Bas-Rhin

**Jean-
Pierre
Decool**

UMP
Nord

**André
Chassaigne**

GDR
Puy-de-Dôme

**Marc
Le Fur**

UMP
Côtes-
d'Armor

**Lionel
Tardy**

UMP
Haute-
Savoie

**Dominique
Perben**

UMP
Rhône

PALMARÈS : LES 25 SÉNATEURS

**Jean
Arthuis**

UC
Mayenne

2



**Nicolas
About**

UC
Yvelines

4



**Nicole
Borvo
Cohen-
Seat**

CRC-SPG
Paris

6



**Alain
Vasselle**

UMP
Oise

8



**Dominique
Leclerc**

UMP
Indre-
et-Loire

10



**1 Philippe
Marini**

UMP
Oise



3

**Yvon
Collin**

RDSE
Tarn-
et-Garonne



5

**Jean-
Pierre
Sueur**

SOC
Loiret



7

**Jacques
Mézar-
d**

RDSE
Cantal



9

**Roland
Courteau**

SOC
Aude



11

**François
Autain**

CRC-SPG
Loire-
Atlantique

**Nicole
Bricq**
SOC
Seine-
et-Marne

**Philippe
Dominati**
UMP
Paris

**Philippe
Adnot**
NI
Aube

**Catherine
Morin-
Desailly**
UC
Seine-
Maritime

**Jean-
Patrick
Courtois**
UMP
Saône-
et-Loire

**Jacques
Legendre**
UMP
Nord

**Jean-René
Lecerf**
UMP
Nord

12

14

16

18

20

22

24



13

15

17

19

21

23

25

**Guy
Fischer**
CRC-SPG
Rhône

**Michèle
André**
SOC
Puy-de-Dôme

**Jean-
Jacques
Hyest**
UMP
Seine-
et-Marne

**Jean
Louis
Masson**
NI
Moselle

**Alain
Anziani**
SOC
Gironde

**Bernard
Vera**
CRC-SPG
Essonne

**Alain
Milon**
UMP
Vaucluse

CRITÈRE 1**DYNAMIQUE EN COMMISSION****DÉPUTÉS****1** Gilles Carrez

UMP Val de Marne

100
points**2**

Patrick Ollier

UMP Hauts-de-Seine

95,3
points**3**

Jérôme Cahuzac

SRC Lot-et-Garonne

71,6
points**4**

Charles de Courson

NC Marne

62,5
points**5**

Pierre Méhaignerie

UMP Ille-et-Vilaine

61,4
points**SÉNATEURS****1** Jean Arthuis

UC Mayenne

100
points**2**

Philippe Marini

UMP Oise

58,7
points**3**

Jean-Jacques Hyst

UMP Seine-et-Marne

50,4
points**4**

Jean-Patrick Courtois

UMP Saône-et-Loire

31,4
points**5**

Jean-Paul Emorine

UMP Saône-et-Loire

26,6
points

La révision constitutionnelle de 2008 a accentué le pouvoir des Commissions permanentes dans les deux Assemblées : c'est désormais le texte modifié et adopté en Commission qui est examiné en séance publique. Cela a conduit à ce que les débats de fond et les principaux arbitrages aient lieu dans les salles des Commissions plutôt que dans l'Hémicycle.

Notre 1^{er} critère reflète cette réalité et comme l'an dernier, met particulièrement en valeur le travail effectué par les Présidents de ces Commissions, à l'Assemblée Nationale comme au Sénat, qui sont présents à chaque séance et impliqués sur tous les dossiers.

Cette année encore, les Présidents de Commissions arrivent en tête du classement : 4 sur 5 au Sénat et 3 sur 5 à l'Assemblée Nationale. Mais nouveauté de 2010, la Commission des Finances rafle la moitié des premières places, démontrant une activité intense en son sein au cours de l'année, avec l'examen de très nombreux textes financiers.

Au Sénat, **Jean Arthuis** est un Président passionné : on a dénombré près de 1 600 interventions en Commission. Son homologue de l'Assemblée **Jérôme Cahuzac** a remplacé Didier Migaud, nommé à la Cour des Comptes, et comme son prédécesseur, son bon classement témoigne de son implication à être un Président d'opposition actif.

On retrouve également les Rapporteurs généraux du Budget des deux Chambres, **Gilles Carrez** à l'Assemblée Nationale et **Philippe Marini** au Sénat, véritables n°2 de leurs Commissions des Finances, qui y ont défendu le projet de loi de finance pour 2011 ainsi que les quatre lois rectificatives pour 2010.

Notons que **Patrick Ollier** serait probablement arrivé en tête de ce critère à l'Assemblée s'il n'était pas rentré au gouvernement à la fin de l'année 2010. En effet, l'agenda de la Commission des Affaires Economiques a été très chargé cette année - avec l'examen de textes majeurs comme la loi de modernisation de l'agriculture et la loi NOME (organisation du marché de l'électricité) - son homologue sénateur **Jean-Paul Emorine** arrivant lui aussi dans les premières places de ce critère.

Le Président de la Commission des Lois du Sénat, **Jean-Jacques Hyest**, a eu fort à faire sur la réforme des collectivités territoriales qui a passionné les sénateurs, mais également sur des textes comme les violences au sein des couples, la récidive criminelle, ou la parité dans les conseils d'administration.

Enfin, **Pierre Méhaignerie**, Président de la Commission des Affaires Sociales, qui a eu à examiner le très imposant projet de réforme des retraites, fait partie des députés qui se sont distingués sur ce critère en 2010.

CRITÈRE 2 FORCE DE PROPOSITION

DÉPUTÉS



1
**Jean-Marc
Ayrault**

SRC Loire-
Atlantique

100
points



2

**Bruno
Le Roux**

SRC
Seine-Saint-Denis

50,1
points



3

**André
Chassaigne**

GDR
Puy-de-Dôme

45,4
points



4

**Pierre Morel
A L'Huissier**

UMP
Lozère

41,5
points



5

**Jean-Pierre
Decool**

UMP
Nord

41,1
points

SÉNATEURS



1
**Yvon
Collin**

RDSE
Tarn-
et-Garonne

100
points



2

**Nicole Borvo
Cohen-Seat**

CRC-SPG
Paris

86,5
points



3

**Guy
Fischer**

CRC-SPG
Rhône

64,7
points



4

**Jean-Louis
Masson**

NI
Moselle

54,6
points



5

**Annie
David**

CRC-SPG
Isère

48,8
points

Le Parlement dispose de la maîtrise d'une partie de son ordre du jour et peut aujourd'hui mieux exercer son pouvoir d'initiative législative.

Notre 2nd critère valorise la capacité des députés et des sénateurs à être forces de proposition, à déposer des propositions de loi et à les faire effectivement discuter en séance. Et parce qu'être force de proposition c'est aussi déposer des amendements, notre critère prend en compte ceux dont les parlementaires sont premiers signataires.

Comme l'an dernier, ce sont surtout des élus de l'opposition qui se distinguent, mais de façon différente entre députés et sénateurs.

Entre l'Assemblée et le Sénat, les stratégies sont différentes. De ce fait, le profil des parlementaires qui se distinguent sur ce critère varie fortement selon les Chambres. Les députés semblent choisir entre rédiger de nombreuses propositions de loi, ou déposer un grand nombre d'amendements, mais ils cumulent rarement ces deux activités. Les sénateurs qui sont ici mis à l'honneur ont déployé leurs talents dans les deux activités de façon équilibrée. Seules exceptions constituées par le député UMP **Pierre Morel A L'Huissier** et le sénateur **Jean-Louis Masson** qui ont adopté, chacun dans leur Chambre, une stratégie identique : déposer un maximum de propositions de lois et de résolutions, mais dont aucune n'a pu être discutée.

A l'Assemblée, **Jean-Marc Ayrault** arrive largement en tête cette année. En tant que Président du Groupe Socialiste, il se retrouve quasi-systématiquement inscrit parmi les premiers signataires des propositions de loi rédigées par un membre de son groupe, et dispose du pouvoir de décider quelles propositions seront discutées pendant les séances réservées au groupe PS. Il est donc crédité de 24 propositions de loi et est parvenu à en faire discuter 15 au cours de l'année, sur des thèmes très politiques comme la transparence financière de la vie politique, l'abrogation du bouclier fiscal, le cumul des mandats ou encore la spéculation financière.

La stratégie du groupe socialiste de l'Assemblée est très centralisée, et la présence de **Bruno Le Roux** sur ce critère tient au fait qu'en tant que spécialiste des élections au PS, il a été le porte parole de son groupe sur des textes institutionnels comme le redécoupage des circonscriptions électorales, ou la concomitance des renouvellements des conseils généraux et régionaux.

Au Sénat, l'organisation du groupe PS est différente : aucun sénateur socialiste n'apparaît dans les 5 premiers de ce critère. Et c'est le Président du groupe Rassemblement Démocratique Social et Européen (RDSE), **Yvon Collin**, qui arrive en tête avec 8 propositions de loi, dont 5 discutées en séance comme celle sur la taxation des transactions financières, et 392 amendements déposés sur tous types de projets ou propositions de loi.

Enfin, ce sont les parlementaires communistes (et apparentés) qui sont très fortement représentés dans le top 5 « force de proposition », comme **André Chassaigne**, **David Fischer**, **Annie David** ou la sénatrice **Nicole Borvo Cohen-Seat**, qui est l'auteure de 9 propositions de loi et 385 amendements en 2010 !

CRITÈRE 3**ACTIF EN TANT QUE RAPporteur****DÉPUTÉS****1** Gilles CarrezUMP
Val de Marne**100**
points**2**
Dominique PerbenUMP
Rhône**46,8**
points**3**
Denis JacquatUMP
Moselle**42,5**
points**4**
Éric CiottiUMP
Alpes-Maritimes**38,2**
points**5**
Thierry MarianiUMP
Vaucluse**34,1**
points**SÉNATEURS****1** Philippe MariniUMP
Oise**100**
points**2**
Jean-Patrick CourtoisUMP
Saône-et-Loire**65,3**
points**3**
Dominique LeclercUMP
Indre-et-Loire**61,9**
points**4**
Patrice GélardUMP
Seine-Maritime**50,3**
points**5**
Alain VasselleUMP
Oise**41,4**
points

L'examen d'un texte de loi au Parlement obéit à une procédure très réglementée qui débute par la nomination d'un Rapporteur. C'est lui qui va organiser le travail, procéder à des auditions, informer ses collègues des enjeux et faire des propositions d'améliorations, qu'il consigne dans un Rapport. En commission, il fait voter ses amendements, et en séance son avis est demandé systématiquement. Il est l'homme-clé sur « son » texte.

Notre 3^e critère met en valeur les textes dont l'examen a nécessité de longues heures de débats, en particulier des projets de loi gouvernementaux, dont les rapporteurs sont naturellement nommés parmi les élus de la majorité.

Comme l'an dernier, le Rapporteur Général du Budget, **Gilles Carrez** arrive en tête de ce classement. Sans surprise, **Philippe Marini** qui occupe la même fonction au Sénat le rejoint à la première place. En 2010, en plus du projet de loi de finances initiale, ils ont dû examiner 4 lois de finances rectificatives, dont une sur le Grand emprunt et une autre sur le prêt en faveur de la Grèce.

En tout, ils ont passé respectivement 124 et 111 heures en séance pour défendre leurs textes.

Aux places suivantes se succèdent les rapporteurs des textes les plus importants de l'année. La réforme des retraites a mobilisé **Denis Jacquat** à l'Assemblée et **Dominique Leclerc** au Sénat. Il est à noter que le temps de la discussion dans l'hémicycle a été deux fois plus important au Sénat.

Le projet de loi sur les collectivités territoriales a été piloté par **Dominique Perben** à l'Assemblée et **Jean-Patrick Courtois** au Sénat. Ce dernier, très actif en 2010, a également été le rapporteur de la loi Loppsi2, tandis qu'**Eric Ciotti** en était le rapporteur à l'Assemblée Nationale.

Au Sénat, **Patrice Gélard** a été en 2010 le rapporteur de nombreux textes sur le pouvoir des acteurs institutionnels (défenseur des droits, pouvoirs de nomination du Président de la République, indépendance du Président de la République vis-à-vis du pouvoir économique...). Tandis que **Thierry Mariani** a été le rapporteur sur le projet de loi Immigration, qui a été examiné pendant 39 heures à l'Assemblée Nationale, et n'a été examiné au Sénat que début février 2011.

Enfin, **Alain Vasselle** au Sénat a défendu en séance son rapport sur le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale. Un texte qui a nécessité 56 heures d'examen au Sénat, contre 46 à l'Assemblée.

Il n'est pas étonnant que tous les premiers de ce critère soient de l'UMP. Pour défendre les textes du gouvernement, pour porter les réformes jugées prioritaires et faire adopter le Budget de l'Etat, les Rapporteurs sont traditionnellement et naturellement choisis parmi les membres de la majorité.

CRITÈRE 4**CONVAINCANT DANS LA DÉFENSE
DE SES AMENDEMENTS****DÉPUTÉS**

1 Charles
de Courson
NC
Marne

100
points



2
Michel
Bouvard
UMP
Savoie

92,9
points



3
Jean Dionis
du Séjour
NC
Lot-et-Garonne

92,9
points



4
Gaël
Yanno
UMP
Nouvelle-Calédonie

92,9
points



5
Dominique
Tian
UMP
Bouches-du-Rhône

85,7
points

SÉNATEURS

1 Nicolas
About
UC
Yvelines

100
points



2
Jacques
Mézard
RDSE
Cantal

91,7
points



3
Philippe
Dominati
UMP
Paris

83,3
points



4
Jean-Claude
Merceron
UC
Vendée

75,0
points



5
Catherine
Procaccia
UMP
Val-de-Marne

75,0
points

C'est quand il défend et fait adopter ses amendements que le parlementaire exerce de façon visible son travail de législateur. La tentation est forte pour certains d'en déposer beaucoup, parfois au-delà du raisonnable.

Notre 4^e critère ne récompense pas le nombre d'amendements déposés ou signés, mais ceux qui (hormis les amendements rédactionnels et ceux déposés par les rapporteurs), ont été personnellement défendus en séance, et adoptés. C'est la capacité à convaincre leurs collègues que nous avons souhaité mettre en avant.

Charles de Courson à l'Assemblée et **Nicolas About** au Sénat arrivent en tête de ce classement. Ce n'est pas surprenant qu'il s'agisse de deux centristes, dont la tradition est d'arriver à réunir autour d'eux des majorités d'idées, au-delà de leurs propres partis, pour améliorer les textes qui leur sont soumis.

Avec **Michel Bouvard**, vice-Président de la Commission des finances et déjà présent dans le classement l'an dernier, **Charles de Courson** s'est surtout illustré lors des différents projets de loi de finances. Il a en particulier fait adopter 6 amendements contre l'avis du gouvernement, dont certains même contre l'avis de la Commission, par exemple sur le sujet des biocarburants, où avec d'autres députés comme **Christian Jacob** et **Stéphane Demilly**, il a convaincu une majorité de ses collègues.

Certains parlementaires ont concentré leur expertise et leur talent, en priorité sur un texte, comme **Dominique Tian**, qui s'est beaucoup illustré lors du Projet de loi de financement de la sécurité sociale ; ou comme **Gaël Yanno**, très présent lors du projet de loi de finances pour 2011, pour faire adopter des dispositions spécifiques à l'Outre-mer.

D'autres parlementaires sont actifs sur des textes nombreux et sur des sujets variés, comme **Jean Dionis du Séjour**, présent sur la loi de modernisation agricole, le Grenelle 2, le projet de loi sur les réseaux consulaires... ou **Nicolas About** qui est intervenu sur le projet de loi consacré aux collectivités territoriales, sur la réforme des retraites ou le projet défenseur des droits.

Jean-Claude Merceron, sénateur centriste également a été très actif sur la loi NOME et les collectivités territoriales. Quant à **Catherine Procaccia**, elle s'est investie sur le projet de loi de régulation financière et bancaire, et sur le sujet des collectivités territoriales.

Jacques Mézard est beaucoup intervenu pour défendre ses amendements lors de la Loppsi 2 et du projet de simplification du droit. **Philippe Dominati** qui a été par ailleurs rapporteur sur le projet de loi crédit à la consommation, est intervenu sur les projets de lois de finances et la réforme des retraites.

CRITÈRE 5**PRODUCTIF DANS L'ÉVALUATION
ET LE CONTRÔLE****DÉPUTÉS****1****Jean-Christophe
Lagarde**NC
Seine-Saint-Denis**100
points****2****Jean-Pierre
Door**UMP
Loiret**94,1
points****3****Alain
Claeys**SRC
Vienne**61,9
points****4****Henri
Emmanuelli**SRC
Landes**61,0
points****5****Marie-Jo
Zimmermann**UMP
Moselle**52,1
points****SÉNATEURS****1****François
Autain**CRC-SPG
Loire-
Atlantique**100
points****2****Michèle
André**SOC
Puy-de-Dôme**87,4
points****3****Bruno
Retailleau**NI
Vendée**69,0
points****4****Catherine
Morin-Desailly**UC
Seine-Maritime**57,5
points****5****Alain
Milon**UMP
Vaucluse**56,0
points**

Le contrôle et l'évaluation sont encore les parents pauvres de l'activité au Parlement. Une évolution se fait sentir avec la création en juillet 2009 d'un Comité d'Évaluation et de contrôle des politiques publiques. Mais dans l'ensemble, les parlementaires pourraient se saisir plus souvent des prérogatives accordées par la révision de la Constitution, comme la nouvelle procédure des « questions à un ministre ».

Ce critère récompense les parlementaires qui se sont investis, dans leurs Commissions permanentes, dans les Délégations, les missions d'informations ou les commissions d'enquête, pour contrôler et évaluer les politiques publiques.

En 2010, c'est le virus H1N1 qui a donné aux parlementaires, députés comme sénateurs, l'occasion de travailler et d'enquêter. Au Sénat, **François Autain** a présidé une Commission d'enquête sur la grippe A et le rôle des industries pharmaceutiques, dont **Alain Milon** a été le Rapporteur. A l'Assemblée, **Jean-Christophe Lagarde** et **Jean-Pierre Door** se sont concentrés sur la grippe A et la campagne de vaccination. Tandis que l'OPECST, l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Techniques, missionnait le même **Jean-Pierre Door** et **Marie-Christine Blandin** sur le sujet de la gestion des pandémies. Ces nombreux rapports ont été l'occasion de tirer toutes les leçons de cette grippe et d'apporter des propositions d'améliorations au dispositif de réponse aux crises sanitaires.

Michèle André s'est illustrée en 2010 à la tête de la Délégation aux droits des femmes du Sénat, où elle a publié plusieurs rapports, sur les mariages forcés par exemple. Par ailleurs, elle a mené des missions de contrôle budgétaire sur la RGPP dans les préfectures, ou sur le coût complet du passeport biométrique.

Son homologue à l'Assemblée, **Marie-Jo Zimmermann**, Présidente de la Délégation aux droits des femmes, s'est intéressée cette année, lors du débat sur les retraites, aux différences de traitement entre les hommes et les femmes pour leurs pensions.

Bruno Retailleau, frappé dans son département de la Vendée, a présidé une mission d'information sénatoriale sur les suites de la tempête Xynthia.

Catherine Morin-Desailly a rédigé plusieurs rapports d'information sur la place des médias en France et leurs stratégies (avenir de la radio, INA, France Télévision...).

Alain Claeys, comme l'an dernier arrive dans le peloton de tête grâce à son rôle au sein de la Mission d'Évaluation et de Contrôle (MEC) et à son rapport réalisé sur le crédit d'impôt recherche. En 2010 il a également travaillé et rendu un rapport de l'OPECST sur les cellules souches.

Enfin, **Henri Emmanuelli** a été très actif en tant que Président de la Commission d'enquête pour lutter contre la spéculation financière, qui a rendu ses conclusions en décembre 2010.

■ MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Les 5 critères que nous avons sélectionnés sont composés d'un ou plusieurs indicateurs.

Pour chacun de ces 10 indicateurs, nous avons retenu le score normalisé centré réduit (plutôt que le chiffre brut) pour mesurer la performance du député par rapport au député moyen et prendre en compte la dispersion. Un coefficient est ensuite affecté à chaque indicateur.

Le score - en points - par critère constitue donc la somme pondérée transformée en note de 0 à 100.

Le score global du député est obtenu en additionnant les scores obtenus aux 5 critères.

CRITÈRE 1 DYNAMIQUE EN COMMISSION

Indicateur 1 : Nombre d'interventions en commission. Interventions retranscrites dans les comptes-rendus des commissions. N'inclut pas les interventions en organisme de contrôle.

CRITÈRE 2 FORCE DE PROPOSITION

Indicateur 2 : nombre de propositions de loi et de propositions de résolution. Les propositions de loi / résolution qui ont été inscrites à l'ordre du jour et discutées comptent double.

Indicateur 3 : nombre d'amendements déposés comme premier signataire (hors amendements du rapporteur)

CRITÈRE 3 TRAVAIL DE RAPporteur

Indicateur 4 : nombre de rapports législatifs. Pondérés selon qu'ils sont au fond, pour avis, spéciaux...

Indicateur 5 : heures de débats en tant que rapporteur. Nombre d'heures passées en séance à défendre un texte. Les heures de débats menées en tant que rapporteur au fond comptent triple.

CRITÈRE 4 DÉFENSE D'AMENDEMENTS

Indicateur 6 : nombre d'amendements défendus en séance adoptés. Il s'agit du nombre d'amendements adoptés qui ont réellement été défendus en séance par le député. L'indicateur ne prend pas en compte les amendements déposés et défendus par les rapporteurs, les amendements rédactionnels ou de précision, ni ceux qui sont tombés ou que le député a retirés. Il ne tient pas compte des amendements adoptés défendus par le député en commission puis défendus exclusivement par le rapporteur dans l'hémicycle.

CRITÈRE 5 CONTRÔLE ET ÉVALUATION

Indicateur 7 : nombre d'interventions dans les offices, délégations, missions d'informations... Interventions dans les missions d'évaluation (MEC et MECSS), offices (OPECST), délégations (DDF) et dans le Comité d'évaluation et de contrôle (CEC). La délégation au renseignement ne publiant pas de compte rendu de ses travaux par politique de confidentialité, l'activité de ses membres n'est pas prise en compte.

Indicateur 8 : nombre de rapports de contrôle et d'évaluation. Rapports d'information - à l'exception des rapports de la commission des Affaires européennes, comptés dans les rapports législatifs - ainsi que les rapports publiés par les offices parlementaires (notamment l'OPECST).

Indicateur 9 : nombre de questions orales. Questions au gouvernement, questions orales normales et sans débat, questions cribles. Un bonus est attribué aux députés qui parviennent à poser plus de questions que le nombre qui leur est théoriquement attribué.

Indicateur 10 : nombre de questions écrites.

L'étude a été réalisée exclusivement à partir des données disponibles sur les sites web de l'Assemblée Nationale (www.assemblee-nationale.fr) et du Sénat (www.senat.fr).

■ GLOSSAIRE

Groupes politiques à l'Assemblée Nationale

UMP = Union pour
un Mouvement Populaire

SRC = Socialiste, Républicain
et Citoyen

NC = Nouveau Centre

GDR = Gauche Démocrate
et Républicaine
(groupe rassemblant
députés communistes
et verts)

Groupes politiques au Sénat

UMP = Union pour
un Mouvement Populaire

SOC = Groupe Socialiste

UC = Union Centriste

RDSE = Rassemblement
Démocratique
et Social Européen

CRC-SPG = Communiste, Républicain
et Citoyen des Sénateurs
du Parti de Gauche

LE CABINET INTEREL

Créé à Paris en 1989, INTEREL est un cabinet conseil spécialisé dans le domaine des affaires publiques et du lobbying. Ayant été parmi les pionniers de ce nouveau métier à Paris, Interel a développé une expertise inspirée du professionnalisme anglo-saxon, mais adaptée à la culture, à la tradition politique et au fonctionnement institutionnel français.

INTEREL aide les entreprises et organisations dont l'activité est impactée par des décisions publiques, à mieux se faire connaître des décideurs politiques et des autres acteurs - administrations, ONG, représentants de la société civile, experts... qui interviennent dans des processus décisionnels devenus très complexes.

A partir de l'analyse des enjeux politiques, des circuits de décision et des rapports de force entre acteurs, nous développons des stratégies et déployons des plans d'action qui permettent à nos clients de positionner leurs dossiers de façon optimale. Ainsi, en délivrant l'information la plus pertinente, aux bons interlocuteurs au bon moment, ils renforcent leurs chances de voir leurs problématiques favorablement prises en compte par la décision publique.

Interel est membre de l'Association Française des Conseils en Lobbying depuis sa création en 1991, et à ce titre est signataire de sa Charte de Déontologie.

Interel France fait partie du groupe européen Interel, spécialisé dans la communication stratégique et le conseil en affaires publiques dont le siège est à Bruxelles.



CONTACTS



Aristide Luneau, *Directeur*

Responsable du Palmarès Parlementaire 2009 et 2010
Interel France

Mail : aristide.luneau@interel.fr



Arnaud Dechoux, *Consultant*

Chef de projet Palmarès
Interel France

Mail : arnaud.dechoux@interel.fr



Florence Maisel, *Directeur Général*

Interel France

Mail : florence.maisel@interel.fr

Interel France

Standard : +33 (0)1 45 44 95 35, Fax +33 (0)1 45 44 97 71

9 rue de Luynes 75007 Paris

www.interel.fr, www.interelgroup.eu

Membre de l'Association Française des Conseils en Lobbying et
en Affaires Publiques (AFCL)



Interel France

Conseil en Affaires publiques et en lobbying
www.interel.fr